

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR572023

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant les travaux de raccordement ENEDIS et FIBRE pour le Lotissement le Clos du Vignoble effectués par l'entreprise CEGELEC de Roanne (Loire)

ARRETE

Article 1 : la chaussée du chemin du Vignoble du numéro 660 au 780, sera rétrécie et le stationnement interdit du 18 au 22 Décembre 2023.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise CEGELEC de Roanne

Article 4: Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise a :

- * l'entreprise CEGELEC de Roanne
- * Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 27 Novembre 2023

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

